

Règlement du concours

1. Introduction et organisation du concours

Ce concours est organisé par LeasePlan Belgique. Dans le cadre de ce concours, les participants (des entrepreneurs) répondent à un certain nombre de questions sur la transition vers une mobilité durable et à une question subsidiaire via le concours Facebook de LeasePlan, du 19/11/2021 au 26/11/2021 compris. À l'issue de ce concours, 3 gagnants seront désignés. Le prix est une heure gratuite de conseil en mobilité sur mesure avec l'équipe de consultants de LeasePlan. La question subsidiaire sera déterminante pour l'attribution des trois prix. Le présent règlement fixe les règles et les conditions de participation au concours.

2. Conditions de participation

Les participants au concours doivent répondre à un certain nombre de questions sur la transition vers une mobilité durable et à une question subsidiaire en réponse au post/à l'annonce « Jour des entrepreneurs » de LeasePlan sur Facebook et ce, au plus tard le vendredi 26 novembre 2021 à 23 h 59. Les participants doivent être majeurs et en possession d'un numéro de TVA. LeasePlan lance le concours « Jour des entrepreneurs » dans une annonce Facebook en français et en néerlandais. Trois gagnants seront choisis parmi les participants.

3. Déroulement du concours

La participation au concours consiste à répondre à un certain nombre de questions sur la transition vers une mobilité durable en réponse au post/à l'annonce « Jour des Entrepreneurs » de LeasePlan. La question subsidiaire détermine les gagnants. Les participants autorisent gratuitement l'organisation à publier les réponses données aux questions sur le site web de LeasePlan Belgique et sur d'autres canaux en ligne sous sa responsabilité rédactionnelle et ce, sans aucune restriction. Le participant préserve l'organisateur de tout recours éventuel relatif aux questions auxquelles il a répondu.

4. Prix

LeasePlan contactera personnellement les trois gagnants par email au plus tard le lundi 29 novembre 2021. Il sera demandé aux gagnants de transmettre leurs données personnelles à LeasePlan le mercredi 1 décembre à 16 heures au plus tard.

Le prix une heure gratuite de conseil en mobilité sur mesure avec l'équipe de consultants de LeasePlan.

Pour ce prix également, les gagnants seront contactés par LeasePlan à l'issue du concours afin de convenir du moment et du lieu de la remise du prix.

5. Responsabilité

L'organisateur LeasePlan Belgique n'est pas responsable des éventuels dommages, lésions corporelles ou accidents qui pourraient survenir à la suite de la participation au concours et/ou de l'utilisation des prix. Les participants et les gagnants déclarent être assurés contre tout sinistre découlant de leur responsabilité personnelle. Les participants et les gagnants déclarent renoncer à toute action contre LeasePlan Belgique qui pourrait découler d'un quelconque sinistre qu'ils subiraient dans le cadre de la participation au concours et/ou de l'utilisation des prix.

Si un tiers tient LeasePlan Belgique responsable, à quelque titre que ce soit, de tout dommage causé dans le cadre de la participation au concours et/ou de l'utilisation du prix, les participants ou les gagnants concernés préserveront entièrement LeasePlan Belgique de toute responsabilité.

LeasePlan Belgique n'est pas responsable lorsqu'un gagnant ne peut pas être contacté parce que le participant n'a pas fourni des coordonnées suffisantes ou a fourni des coordonnées incomplètes ou erronées lors de sa participation. En cas d'inaccessibilité, c'est-à-dire en l'absence de réaction au plus tard le mercredi 1 décembre 2021 à 16 heures, l'organisation peut attribuer le prix remporté à un autre participant. Lorsque les gagnants auront été annoncés, LeasePlan Belgique contactera ceux-ci pour leur demander de communiquer leurs coordonnées à l'organisation en vue de l'attribution des prix.

6. Données à caractère personnel

Les coordonnées collectées par l'organisateur à propos des participants relèvent de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.

En participant au concours, les participants acceptent que s'ils gagnent un prix, leur participation et leur nom peuvent éventuellement être publiés sur le site Internet et d'autres canaux en ligne sous la responsabilité rédactionnelle de LeasePlan Belgique.

7. Supervision du concours et prise de décision

L'organisateur veille au bon déroulement du concours. Si toutes les conditions du règlement ne sont pas remplies ou en cas d'abus, de tromperie, de dol ou de « mauvaise foi », l'organisation se réserve le droit d'exclure un participant du concours. Le résultat du concours ne peut pas être contesté.

8. Acceptation du règlement

En participant à ce concours, le participant accepte le règlement du concours et toutes les décisions que l'organisateur prendra à propos du concours.